

Rectificatif

Une erreur a été commise dans la brochure envoyée en août 2004 intitulée «Troisième Concours de Conte d'Animation» (format A4, texte en anglais et en japonais) la section organisation. Nous vous prions d'accepter nos sincères excuses.

Erron

Organisation

Le festival et le présent concours sont organisés par Centre pour la Promotion de l'Industrie et de la Culture du Département de Gifu (ci-après désigné par l'organisateur).

Correct

Organisation

Le festival et le présent concours sont organisés par le Département de Gifu et le Centre pour la Promotion de l'Industrie et de la Culture du Département de Gifu (ci-après désigné par les organisateurs).

Festival International du Conte d'Animation de Hida

Règlement du Troisième Concours de Conte d'Animation

Nom

Festival International du Conte d'Animation de Hida, Troisième Concours de Conte d'Animation.

Objectif

Le Festival International du Conte d'Animation de Hida, Troisième Concours de Conte d'Animation (ci-après désigné par le présent concours) a pour objectif la découverte et le soutien aux réalisateurs prometteurs de films d'animation. En offrant un lieu de présentation des œuvres et d'échange pour les artistes, le festival entend contribuer à l'accroissement du nombre de réalisateurs de film d'animation dans le monde.

Thème

Un film d'animation offrir aux enfants
Les mythes, légendes, fables et récits populaires transmettent aux générations suivantes la sagesse, l'espérance et les valeurs de courage ou de compassion nécessaires tout au long de la vie. Le Festival International du Conte d'Animation de Hida recherche des œuvres qui, utilisant la forme du film d'animation, possèdent un scénario de qualité exceptionnelle communiquant un tel message. De l'œuvre se basant sur une fable ou un récit populaire aux contes modernes présentant une histoire totalement originale, nous recherchons un film d'animation offrir aux enfants.

Organisation

Le festival et le présent concours sont organisés par le Département de Gifu et le Centre pour la Promotion de l'Industrie et de la Culture du Département de Gifu (ci-après désigné par les organisateurs).

Conditions de participation

Aucun critère d'expérience, de nationalité et de sexe ne sont retenus. Le présent concours est ouvert aux films d'animation (y compris ceux réalisés en images de synthèse) répondant aux conditions énoncées ci-dessous.

être une œuvre originale et conforme aux thèmes du présent concours

Durée de l'œuvre inférieure à 30 min.

être un film d'animation (réalisé en technique image par image et film ou bien enregistré). Les œuvres en images de synthèse réalisées avec l'assistance de l'ordinateur sont également acceptées. Les œuvres ne comportant que partiellement des séquences animées ne sont pas acceptées.

Avoir été achevée après le 1^{er} janvier 2003.

Les œuvres ayant déjà été présentées au public, que ce soit au Japon ou dans un pays tiers, sont acceptées.

Les films d'animation produits à des fins commerciales (à destination de la télévision par exemple) sont acceptés.

Les œuvres ayant déjà été primées dans d'autres festivals peuvent également participer. Toutefois, dans un tel cas, veuillez indiquer précisément dans le formulaire d'inscription les renseignements concernant le festival et le prix obtenu.

Dans le cas où l'œuvre ferait utilisation de musiques, de personnages ou de scénarios pré-existants, obligation est faite d'obtenir l'autorisation pour leur utilisation. Toute œuvre n'ayant pas lesdites autorisations se verra exclue du présent concours.

être une œuvre dont le contenu ne soit pas contraire à une projection ouverte à tout public.

Supports acceptés

Seuls les supports énoncés ci-dessous sont acceptés (les films 16 mm et 35 mm ne sont pas acceptés). Les œuvres et documents envoyés ne seront pas renvoyés au candidat.

Cassette vidéo VHS

Cassette vidéo S-VHS

Vidéo disque

DVD

Procédure d'application

Le candidat doit remplir le formulaire de candidature (téléchargeable en format PDF sur le site internet des organisateurs) et y joindre, en même temps qu'une copie de l'œuvre, les documents suivants.

Un photogramme en noir et blanc ou en couleur du film (taille supérieure à 13 X 18 cm)

et une photo du réalisateur (portrait de taille supérieure 5 X 5 cm).

Un résumé du film et son commentaire explicatif (en japonais ou en anglais).

Veuillez joindre une copie des dialogues si le film comporte des dialogues.

Si le film se base sur un récit folklorique, une fable, un mythe, une légende, un récit traditionnel, un conte de fées, la nature ou des coutumes de la vie quotidienne, le titre de ce récit et son résumé (en japonais ou en anglais).

Veuillez joindre au formulaire de candidature une copie de l'œuvre sur laquelle devra être lisiblement écrit le titre de ladite œuvre. Par ailleurs, afin que l'œuvre ne subisse aucun dommage lors de l'envoi, nous vous recommandons de l'emballer soigneusement.

Aucun droit d'inscription n'est requis.

Indemnisation en cas de dommages

L'envoi des œuvres se fait sous la responsabilité du candidat. Par principe, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte ou de dommage.

Période d'envoi des œuvres à la sélection

Du 1^{er} décembre 2004 au 31 janvier 2005.

Adresse

Hida International Animation Festival of Folktales and Fables Office
Sun Messe Bldg 3F
Nippon Event Planning Co., Ltd.
Suga 1-1-5-305
Gifu-shi, Gifu-ken
500-8289 JAPAN
T.L. : +81 58 277 3988
Fax : +81 58 274 9912
E-mail : info@hida-anime.jp
<http://www.hida-anime.jp>

Sous-titres

Il est recommandé de sous-titrer en anglais les œuvres en version non-japonaise.

Jury

Le jury sera composé des membres noncés ci-dessous. En cas de changement dans la composition du jury, l'organisateur désignera les nouveaux membres du jury et en assurera la publication par l'intermédiaire de son site internet et de sa lettre d'information.

Sunao KATABUCHI (réalisateur de films d'animation)

Masahiro KATAYAMA (scénariste de films d'animation, professeur-assistant à l'Université des Beaux-Arts de Tama Japon)

Yong-Bae LEE (professeur-assistant à l'Université d'Art et de Design de Kaywon Corée du Sud)

Masao TAKAKUWA (Professeur à l'Académie Internationale des Arts et Sciences du Multimédia et à l'Institut des Arts et Sciences du Multimédia IAMAS Japon)

Hideo SHINODA (Professeur à l'Université Fminine d'Ogaki Japon)

Le jury procédera au jugement des œuvres en février 2005.

Toutefois, dans le cas où le nombre d'œuvres en compétition serait trop élevé, une première sélection des œuvres sera opérée. Les œuvres ayant passé cette première sélection seront alors admises en compétition officielle.

Aucune contestation relative aux résultats du jury ne sera acceptée.

Prix et montant des récompenses décernées

Prix d'Excellence, une œuvre, 1 000 000 ¥.

Prix Hida Meruhen, une œuvre, 300 000 ¥.

Le Prix Hida Meruhen sera décerné à une œuvre d'excellence ayant pour trame un trait de folklore ou une coutume se basant sur un récit folklorique, une fable, un mythe, une légende, un récit traditionnel, un conte de fées, la nature ou la vie quotidienne de la région de Hida.

Prix d'Encouragement, trois œuvres, 100 000 ¥.

Par ailleurs, il est possible que d'autres prix ou prix subsidiaires soient créés selon l'appréciation de l'organisateur ou le libre arbitre d'organisations diverses.

Projection et invitation

Les œuvres ayant reçu un prix et les œuvres admises en compétition officielle seront projetées lors du Festival. Le réalisateur de l'œuvre recevant le Prix d'Excellence sera officiellement invité à venir assister au Festival.

Une partie des frais de transport et de séjour du réalisateur invité sera prise en charge par l'organisateur.

Consentement l' utilisation des fins promotionnelles

Le candidat en renvoyant le formulaire de candidature s'engage ne soulever aucune contestation et reconnaît accepter l' utilisation partielle, par l' organisateur et pour la promotion du festival, des œuvres admises en compétition officielle et des documents joints. L' organisateur se réserve le droit de reproduction et d' utilisation de l' œuvre pour la télévision, internet ou la production de cassette vidéo ou de tout autre moyen de promotion, et ce pour une durée limitée à 20% de l' œuvre ou n' excédant pas une minute de ladite œuvre. De plus, le candidat consent ce que les informations fournies dans le formulaire de candidature soient publiées sur le site internet du festival et dans la brochure ou dans tout autre matériel promotionnel dudit festival.

Consentement la conservation des œuvres primées et leur utilisation des fins éducatives

Dans la mesure où les candidats primés n' y auront pas préalablement formulé d' objection dans le formulaire de candidature, les organisateurs seront autorisés à conserver les œuvres primées et les documents joints lors de la candidature et, dans le cadre d' événements à but non lucratifs, les utiliser (projection de l' œuvre) pour les besoins et objectifs non énoncés ci-dessous.

Développement et diffusion du film d' animation.
Éducation de la jeunesse.

Cas non prévus règlement

Tout cas non prévu par le règlement fait l' objet de dispositions laissées au libre arbitre de l' organisateur.

Acceptation du règlement

Par l' envoi du formulaire de candidature, le candidat reconnaît accepter sans réserve les termes du présent règlement.

Renseignements

Hida International Animation Festival of Folktales and Fables Office
Sun Messe Bldg 3F
Nippon Event Planning Co., Ltd.
Suga 1-1-5-305
Gifu-shi, Gifu-ken
500-8289 JAPAN

T l. : +81 58 277 3988
Fax : +81 58 274 9912
E-mail : info@hida-anime.jp
<http://www.hida-anime.jp>

Festival International du Conte d'Animation de Hida

Formulaire de candidature au Troisième Concours de Conte d'Animation

Cochez les cases correspondantes.

1. Œuvre

Titre de l'œuvre (en japonais) :
(ou en anglais) :

Pays de production :

Durée : _____ minutes _____ secondes

Jour de achèvement de l'œuvre : (année) (mois) (jour)

Titulaire du droit d'auteur :

Nom _____

Code Postal _____

Adresse _____

T. l. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Présentations au public :

Œuvre déjà présentée au public.

Dans le cas où l'œuvre a déjà été présentée au public, veuillez indiquer la date, le lieu, ou bien nom de l'événement, le nom du programme télévisé et de la chaîne.

Œuvre pas encore présentée au public.

Prix :

A reçu un ou des prix.

Dans le cas où l'œuvre a reçu un ou des prix, veuillez indiquer le nom de la compétition du prix.

N'a pas reçu de prix.

Support de l'œuvre :

Cassette vidéo VHS

Cassette vidéo S-VHS

Vidéo disque

DVD

Points particuliers :

Si vous souhaitez attirer l'attention du jury ou, lors de la projection, du public sur des points particuliers veuillez les décrire ci-dessous.

2 Candidat

Nom :

Sexe : Masculin F minin

Adresse :

T l. :

Fax :

E-mail :

3 R alisateur

Nom :

Sexe : Masculin F minin

Adresse :

T l. :

Fax :

E-mail :

Coordonn es de l' cole ou de l' entreprise :

Date de naissance :

4 Documents joindre

Un photogramme en noir et blanc ou couleur du film (taille sup rieure 13 X 18cm), fichier lectronique accept .

Une photo du r alisateur (portrait de taille sup rieure 5 X 5, fichier lectronique accept .

Un r sum du film (en japonais ou en anglais).

Un commentaire du film, expliquant notamment son message (en japonais ou en anglais).

Une copie des dialogues.

Si tel est le cas, une description du récit folklorique, de la fable, du mythe, de la légende, du récit traditionnel, du conte de fées de la nature ou des coutumes de la vie quotidienne servant de trame au film (en japonais ou en anglais).

Je reconnais accorder aux organisateurs le droit à une utilisation partielle de l'œuvre présentée et des documents joints à des fins promotionnelles, tel que défini dans le Règlement du Festival International du Conte d'Animation de Hida, Troisième Concours de Conte d'Animation (ci-après désigné par le règlement du présent concours.)

Oui Non

Dans le cas où l'œuvre soumise serait primée, je reconnais accorder aux organisateurs le droit à la conservation et à l'utilisation (projection) de mon œuvre et de ses documents joints, et ce, à des fins éducatives, tel que défini dans le règlement du présent concours

Oui Non

Je certifie avoir l'ensemble des autorisations nécessaires à l'utilisation faite au sein du film des musiques, personnages et scénarios pré-existants.

Je reconnais me porter officiellement candidat et m'engage à respecter l'ensemble du règlement du présent concours.

Nom du candidat

Date (année, mois, jour)

signature

Même si le formulaire de candidature n'est pas signé, l'envoi dudit formulaire fera acte de candidature et par conséquent fera preuve d'acceptation du règlement du présent concours.